

Questions au Feuilleton

L'ENQUÊTE SUR L'INFILTRATION D'ÉLÉMENTS SÉPARATISTES

Question n° 73—M. Cossitt:

1. La Gendarmerie royale du Canada, un ministère ou un autre organisme ont-ils déjà fait enquête pour déterminer si des éléments séparatistes se sont infiltrés dans la GRC et, le cas échéant, a) quand l'enquête a-t-elle commencé et sous l'égide de quel ministère, b) quels en sont tous les détails?

2. Le gouvernement connaît-il des personnes qui ont des tendances séparatistes, au sein de la GRC?

3. Le gouvernement est-il au courant de fonctionnaires fédéraux qui affichent des tendances séparatistes ou appuient réellement le Parti Québécois ou le référendum québécois et, le cas échéant, dans quelle mesure et quels plans le gouvernement envisage-t-il pour faire face à la situation?

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil privé et le solliciteur général m'informent comme suit:

1 et 2. Les exigences et les enquêtes en matière de sécurité interne sont une préoccupation constante de la GRC. Ces questions font partie de la catégorie des opérations de sécurité et, conformément aux lignes de conduite à ce sujet, ne sont pas commentées publiquement. Si l'honorable député dispose de renseignements sur une «infiltration» possible d'éléments séparatistes ou autres à la GRC, il devrait les communiquer au solliciteur général du Canada ou les transmettre directement à la GRC.

3. Le gouvernement du Canada ne considère pas le fait d'afficher des tendances indépendantistes ou d'appuyer le Parti Québécois comme étant un motif d'exclusion de la fonction publique fédérale à moins que cette activité ne constitue une «activité politique interdite» aux termes de l'alinéa 32(1)a) et b) de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

LES CITOYENS AMÉRICAINS IMMIGRANT AU CANADA—LES CITOYENS CANADIENS ÉMIGRANT AUX ÉTATS-UNIS

Question n° 167—M. Cossitt:

1. a) Au cours des quatre dernières années, combien de citoyens américains ont été accueillis, chaque année et au total, au Canada comme immigrants reçus, b) dans quelles catégories d'emploi se classent-ils?

2. a) Au cours de ces mêmes années, combien de citoyens canadiens ont été accueillis, chaque année et au total, aux États-Unis comme immigrants reçus, b) dans quelles catégories d'emploi se classent-ils?

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

1. a)	1976	1977	1978	1979	Total
	15,608	12,147	9,305	9,096	46,156

b) Il y avait, à partir des totaux précités, 18,515 travailleurs. Voici un tableau des emplois qu'ils avaient l'intention d'exercer:

	1976	1977	1978	1979 *	Total
Entrepreneurs	329	112	39	28	508
Gestion, administration et postes connexes	838	663	536	556	2,593
Sciences naturelles, génie et mathématiques	400	269	199	221	1,089
Sciences sociales et domaines connexes	251	168	145	136	700

	1976	1977	1978	1979 *	Total
Religion	294	298	239	308	1,139
Enseignement et postes connexes	971	690	461	406	2,528
Médecine et santé	497	415	293	322	1,527
Arts, littérature et arts du spectacle	260	274	196	188	918
Sports et loisirs	37	28	30	34	129
Emplois de bureau et postes connexes	612	538	445	524	2,119
Ventes	244	221	162	191	818
Services	273	239	194	213	919
Agriculture, horticulture et zootechnie	93	102	89	102	386
Chasse, pêche, piégeage et emplois connexes	2	4	3	5	14
Foresterie et exploitation forestière	8	7	7	4	26
Mines, carrières et puits de pétrole et de gaz	8	5	5	5	23
Industrie de la transformation	73	42	36	44	195
Fabrication de machines et emplois connexes	103	59	52	54	268
Fabrication de produits, assemblage et réparation	251	198	142	132	723
Bâtiment et travaux publics	334	233	159	131	857
Transports et équipement de transport	94	58	47	47	246
Manutention et emplois connexes	28	10	9	7	54
Autres métiers et opérateurs d'équipement	34	32	20	13	99
Emplois non classés ailleurs	136	166	162	173	637
Total	6,170	4,831	3,670	3,844	18,515

* 1979 — Chiffres préliminaires prévus

2. a) et b)

La Commission de l'emploi et de l'immigration n'exerce pas de contrôle de sortie. Il n'est donc pas possible de connaître le nombre de personnes qui ont quitté le Canada, non plus que les catégories d'emplois dans lesquelles elles se classent.

LA MAINMISE ÉTRANGÈRE SUR L'URANIUM CANADIEN

Question n° 213—M. Herbert:

Le gouvernement envisage-t-il l'adoption d'une législation pour réglementer la mainmise étrangère sur l'uranium canadien, compte tenu des problèmes qu'affronte l'industrie de l'uranium à cet égard?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond ce qui suit: Le gouvernement a l'intention de contrôler la participation des étrangers à l'industrie de l'uranium au Canada et il cherchera des moyens d'y parvenir, notamment l'adoption de lois visant particulièrement l'industrie de l'uranium.

DE HAVILLAND CANADA INC.

Question n° 286—M. Herbert:

1. Quels ont été, pour l'année financière a) 1977, b) 1978, les recettes globales et les profits ou déficits nets de la de Havilland Canada Inc.?

2. Pour chacune de ces années, à combien se sont élevés a) les subventions directes ou indirectes ou tout autre montant versés par le gouvernement à cette société, b) les prêts, les avances ou les garanties que le gouvernement a accordés à cette société, c) les investissements du gouvernement dans cette société avant ou après amortissement?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. de Havilland Canada Inc.